
Repenser l'égalité des chances

de Patrick Savidan

PRÉSENTATION CRITIQUE PAR YANNICK VANDERBORGH

Nantes, 15 mars 2007. Cinq semaines avant le premier tour de l'élection présidentielle, le candidat Sarkozy s'adresse à des partisans en délire. Se plaignant de la crise morale traversée par la France, il prend son ton le plus prophétique pour annoncer le grand retour de la « valeur travail ». « Au-delà du travail salarié, se plaint le futur président, c'est le travail tout court, le travail au sens de l'effort, du mérite, de l'initiative, de la prise de risque, qui a été discrédité par l'assistanat, le nivellement, l'égalitarisme. » Le mot est lâché ! « Égalitarisme », voilà l'épouvantail que Nicolas Sarkozy s'emploiera à agiter à de multiples reprises dans les semaines qui suivront, dénonçant dans un même souffle l'héritage de Mai 1968, qu'il serait urgent de « liquider¹ ».

On peut évidemment se contenter de ne voir, dans ces discours enflammés, qu'une forme très usuelle de rhétorique politique destinée à chauffer les salles lors des grands-messes électorales. Il n'en demeure pas moins instructif de comparer cette violente remise en cause des valeurs égalitaristes avec le foisonnement récent, en sciences sociales et en philosophie politique, de travaux précisément destinés à « repenser » l'égalité, à la réhabiliter en la refondant, tout en réfléchissant à des formes concrètes de mise en œuvre d'un égalitarisme renouvelé². Comme trop souvent, le contraste entre la richesse et la diversité de la production intellectuelle et la pauvreté du discours politique apparaît alors bien cruellement.

1 Paris-Bercy, meeting du 30 avril 2007. Voir aussi A. Gosses-ries, « Pourquoi la droite caricature-t-elle l'égalitarisme? », *Le Soir*, 6 juillet 2007.

2 Outre le livre de Savidan discuté ici, citons quelques exemples francophones : E. Maurin, *L'égalité des possibles*, Paris, Seuil, 2002 ; M. Fleurbaey, *Capitalisme ou démocratie*, Paris, Grasset, 2006 ; A. Bihl & R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte.

Patrick Savidan est sans nul doute l'une des figures marquantes de ce renouveau de l'égalitarisme. À la tête d'un formidable Observatoire des inégalités³, ce docteur en philosophie a multiplié ces dernières années les initiatives scientifiques visant à réintroduire dans le débat public français les questions de justice sociale. Autant dire que son nouveau livre⁴ était attendu. S'il ne satisfait que partiellement le lecteur, c'est sans doute en raison de l'ampleur de la tâche que s'est assignée son auteur, souhaitant défendre un idéal actualisé d'égalité des chances « soutenable » en revisitant une bonne partie de l'histoire des idées politiques. Malgré ses défauts, l'ouvrage est cependant des plus stimulants, ouvrant de nombreuses perspectives sur ce que pourrait signifier, aujourd'hui, l'idéal d'une « société juste ».

La cause de l'égalité en perspective historique

Patrick Savidan est un auteur emblématique de ce courant dit « républicain-libéral » ou « libéral-républicain », dont les représentants les plus fameux, dans le champ universitaire, sont aujourd'hui Philip Pettit et, dans le monde francophone, Alain Renaut. Républicain par son attachement à une certaine forme de cohésion sociale, contre l'atomisation et le repli égoïste dans la sphère privée, Savidan est aussi libéral, convaincu de l'importance d'une organisation sociale qui permette à chacun de poursuivre ses « aspirations légitimes » et sa conception de la vie bonne. Il n'est dès lors pas étonnant de le voir entamer sa réflexion sur l'égalité par un retour appuyé à la pensée de Tocqueville, penseur par ex-

cellence de l'articulation entre ces deux objectifs, lui « qui n'aura pris exclusivement parti ni pour la liberté des Modernes ni pour celle des Anciens ».

Il faut admettre que certains des passages retrouvés par Savidan sont tout simplement stupéfiants de lucidité. Tocqueville y évoque tour à tour la mobilité sociale, l'individualisme, les liens entre égalité et liberté, l'articulation public-privé, le rôle des classes moyennes et, bien sûr, la délicate question des inégalités. Inquiet face à la montée en puissance des idées socialistes, il s'adresse ainsi à ses collègues députés en janvier 1848 : « Je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan. » Mais Tocqueville ne parvient pas à sortir d'une position paradoxale à cet égard. Reconnaissant l'urgence de la question sociale et l'importance d'une prise en compte des inégalités, il critique fortement l'idée que l'État puisse se substituer à la Providence, se transformer en « État social » et remettre en cause les droits de propriété.

S'appuyant sur plusieurs autres auteurs, Patrick Savidan montre ainsi que la question de la conciliation égalité-autonomie est bien constitutive de la modernité politique. Bien qu'éclairante, cette longue incursion dans la pensée politique est toutefois problématique pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, elle reste essentiellement française. Savidan fait un peu comme si le « discours moderne sur la justice sociale » était une exclusivité hexagonale, et les trop rares références à John Stuart Mill ou à Karl Marx pèsent peu face aux abondants commentaires de Tocqueville, Montesquieu, Maigne, Guizot, Proudhon, de Staël, Sieyès, Gauchet ou Rosanvallon... Curieux, pour un auteur qui demeure pourtant très ouvert aux influences venues d'ailleurs, comme en témoigne le reste de l'ouvrage.

3 <<http://www.inegalites.fr>>

4 Paris, Grasset, 2007.

Ensuite, la notion d'égalité reste peu problématisée. Au terme du parcours historique, on s'interroge. De quoi est-il exactement question ? D'égalité politique, sociale, économique, morale ? Autant de déclinaisons d'un idéal dont il aurait été utile de clarifier la portée. Enfin, comme on le constate en poursuivant la lecture, l'objectif de ce travail de défrichage reste flou. Au-delà de l'intérêt purement historique, on ne voit pas toujours en quoi l'exégèse de Tocqueville permet de repenser l'égalitarisme aujourd'hui.

Contre une justice sociale « capacitaire »

Le grand tournant de la modernité, brièvement retracé par Savidan, c'est évidemment l'érosion progressive du fondement métaphysique de l'autorité. Concomitante de l'expansion des premières formes de capitalisme, cette érosion remet en cause l'idée même du caractère naturel de l'ordre social. Les dirigeants ne sont plus dépositaires d'une mission divine, qui impose un consentement par la croyance religieuse, et doivent par conséquent imaginer d'autres justifications à leur statut d'élites. De façon générale, l'héritage devient suspect comme mode d'acquisition de positions dominantes. Ce renversement, « cette disqualification du principe de la transmission héréditaire », écrit Savidan, « s'accompagnera de la promotion de la méritocratie ». La figure de l'*individu méritant*, qui accède aux privilèges en vertu de son action et de ses talents, non plus de sa naissance, fait alors son apparition.

C'est là, aux alentours de la Renaissance, qu'il faut chercher l'origine de l'idéal de « justice sociale capacitaire », qui sous-tend aujourd'hui encore les conceptions

les plus répandues de l'égalité des chances. « Capacitaire » au sens où l'on juge que « le bien-être doit être, pour l'essentiel, réparti en fonction des capacités des individus et des usages qu'ils en font ». D'où l'importance d'une prise en compte du *mérite* de chacun : à travers mes choix, mon activité, mon travail, l'exploitation de mes talents, il apparaît clairement que je ne dois qu'à moi-même l'accès aux positions sociales que j'occupe. Cette « valorisation de l'indépendance individuelle » et de l'éthique du travail s'accompagne immanquablement de la « promotion de l'idée de responsabilité individuelle ». Notre sort est désormais entre nos mains.

L'égalité des chances ainsi définie, celle que Savidan nomme justice sociale « capacitaire », est purement méritocratique et nous éloigne nettement d'un strict égalitarisme. D'importantes inégalités de bien-être ou, plus prosaïquement, de richesse monétaire, peuvent se trouver justifiées, pour autant qu'elles reflètent la répartition des capacités, « des compétences et mérites » de chacun. De façon quelque peu abusive, on désigne parfois cette figure de la justice comme *équité*, pour l'opposer à un idéal prétendument inaccessible d'égalité⁵. Savidan explore peu les déclinaisons concrètes du principe méritocratique, bien qu'il en reconnaisse l'importance dans la sphère publique. Pourtant, l'écart entre une variante peu ambitieuse, qui repose principalement sur la suppression des discriminations les plus flagrantes, et une variante plus exigeante, qui requiert l'égalisation d'une série d'avantages hérités, est tout sauf anecdotique. Dans la première variante, l'État garantit une forme d'égalité des opportunités ouvertes à chacun en interdisant les discriminations fondées

5 Pour une critique explicite de cet usage de l'expression « équité », voir le livre de M. Fleurbaey, *op. cit.*

sur des caractéristiques dites « objectives » (âge, sexe, couleur de peau, origine ethnique, langue, orientation sexuelle...). Dans la seconde, l'environnement social est également pris en compte, et les privilèges liés à la fortune, la famille ou l'éducation, doivent être — autant que possible — neutralisés. C'est cette dernière version, déjà entrevue par plusieurs des auteurs évoqués par Savidan dans la première partie de son livre, qui nous rapproche d'une véritable égalité des chances. Elle demeure toutefois insatisfaisante à plus d'un titre.

Retour à Rawls

La variante ambitieuse de la justice « capacitaire » ou « méritocratique » pose un triple problème, bien mis en évidence par Patrick Savidan, fût-ce de manière un peu elliptique⁶. Premièrement, une société hypothétiquement juste qui réaliserait l'idéal méritocratique pourrait laisser subsister de très fortes inégalités de statut. Si, dans une telle société, j'en viens à échouer, ne parvenant pas à réaliser mes aspirations alors que j'ai bénéficié des mêmes opportunités de départ que mes concitoyens, c'est que je leur suis inférieur. Stigmatisé comme incapable, je risque une mise à l'écart au moins symbolique, sans pouvoir prétendre à aucune compensation. Deuxièmement, l'égalisation des privilèges liés à l'environnement social, certes indispensable, tend à évacuer la question cruciale de la répartition des talents ou « ressources internes ». Si, par pure malchance, je souffre d'une infirmité physique, ou si ma propension à acquérir des savoirs et compétences est affectée par un faible niveau d'intelligence, je suis condamné à voir mon bien-être

durablement réduit. Enfin, et c'est sur ce point que Savidan insiste avec le plus de conviction, le degré auquel un individu est susceptible de tirer profit de ses ressources internes ne dépend pas seulement de ses choix, de ses efforts, ou de son mérite. Il est en effet fortement déterminé par le contexte social, qui valorise certains talents plutôt que d'autres. « L'individu est propriétaire de ses "capacités de faire", mais non pas de ce qui fait que cette capacité est perçue comme "talent". » La valeur de nos capacités est socialement déterminée, « mon niveau de revenu est, en ce sens aussi, directement tributaire d'un système de coopération sociale ». En particulier, dans une économie de marché peu régulée, mon revenu va essentiellement dépendre du prix que sont prêts à payer les consommateurs qui veulent profiter de mes talents. Ai-je « mérité » ma situation défavorable parce que ma capacité d'être un enseignant motivé, plutôt qu'un footballeur virevoltant, a peu de valeur marchande ?

Il faut donc aller plus loin. Pour ce faire, Patrick Savidan revient à John Rawls, auteur d'une célèbre *Théorie de la Justice* (1971), à propos duquel Philippe Van Parijs écrivait en lui rendant un dernier hommage : « Comme à d'autres peut-être qui se sont hasardés à le critiquer tout en s'efforçant de bien le lire, il m'est plus d'une fois arrivé de penser à son propos ce que Pascal, je crois, disait de Dieu : qu'un peu de pensée en éloigne, mais que beaucoup y ramène⁷ »... C'est précisément le mouvement opéré par Savidan, qui s'appuie sur Rawls pour résoudre une partie des problèmes auxquels il est confronté dans son exploration de l'idéal égalitariste. Il insiste avant tout sur l'articulation de deux principes de justice rawlsiens : le principe d'« égalité équitable

⁶ Pour une discussion plus systématique, voir l'excellente synthèse de S. White, *Equality*, Cambridge, Polity, 2007.

⁷ *Le Monde*, 27 novembre 2002.

Principe de différence

Le *principe de différence* est sans doute le plus connu des principes rawlsiens. Il prend en compte le fait qu'un relatif degré d'inégalité dans la distribution des avantages (entendus en un sens large) peut avoir un impact positif sur le *total* d'avantages disponibles. Si, par exemple, un travailleur anticipe qu'une augmentation de sa productivité se traduira effectivement par une augmentation de revenu, il est incité à accroître ses efforts. De la sorte, le volume total de production susceptible d'être taxé et redistribué augmente. Contrairement à une situation d'égalitarisme strict — où il est possible que cette incitation soit réduite à zéro en raison d'un prélèvement à 100 %, ce qui aurait pour conséquence un effondrement du volume total de production — le maintien de certaines inégalités permettrait donc de maximiser les avantages des moins avantagés (maximisation du minimum, ou *maximin*), à travers un système performant de taxes et transferts. Il est à noter que cela n'a rien à voir avec l'idée suivant laquelle le plus productif aurait droit à plus d'avantages en raison de son « mérite ». Il s'agit seulement de préserver une *incitation* à produire.

des chances », qui veut que les inégalités économiques et sociales soient attachées à des fonctions et positions ouvertes à tous, et le fameux principe de « différence » (ou *maximin*), suivant lequel ces inégalités doivent être au plus grand bénéfice des plus défavorisés.

Inutile de dire que cette articulation a suscité une abondante littérature secondaire. Il suffira, pour les besoins de cette présentation critique, d'indiquer ici brièvement deux façons de la comprendre, qui ne sont qu'indirectement abordées par Savidan. On peut, d'une part, penser leur relation comme imposant une politique d'égalité des chances destinée non pas à favoriser les plus talentueux (ce serait la méritocratie), mais à offrir un maximum d'opportunités à ceux qui en ont le moins. Plus que l'absence de discriminations, plus encore que la carrière ouverte aux talents, c'est donc une politique éducative transférant des ressources considérables vers les plus défavorisés qui est alors requise. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'offrir à tous le même accès à des structures scolaires identiques, mais bien de permettre aux moins avantagés de bénéficier de la meilleure formation possible. On peut aussi, d'autre part, déduire de ce double principe le fait que *toutes* les inégalités socioéconomiques doivent être corrigées au profit des plus défavorisés. En ce sens, que ces inégalités naissent de mauvais choix effectués au départ d'une situation d'opportunités égales, plutôt que de circonstances indépendantes de la volonté individuelle, importe peu. « Éducation et insertion : il est clair que, parallèlement aux dispositifs destinés à assurer les risques sociaux, l'essentiel de l'action sociale de l'État doit être orienté vers ces deux chantiers principaux et l'ensemble des moyens qu'ils supposent », conclut Savidan.

Pour une égalité des chances « soutenable » ?

Le bilan peut paraître maigre. Au terme d'investigations approfondies — dont on perd parfois le fil — sur le terrain de la justice distributive, Patrick Savidan nous propose finalement très peu de pistes concrètes. Mais ce n'est pas son propos : son travail vise surtout à « remettre à plat les principes », à réfléchir aux fondements possibles d'une justice sociale dite « post-capacitaire ». Savidan est trop au fait des recherches en sciences sociales, auxquelles il renvoie régulièrement, pour négliger le caractère fortement idéaliste de son entreprise, qu'il assume d'ailleurs pleinement. L'égalité des chances telle qu'il l'envisage est un « horizon régulateur », nous dit-il, qui devrait dès aujourd'hui servir de guide aux acteurs politiques.

Reste que le lecteur referme l'ouvrage avec une certaine perplexité. Dans son parcours philosophique de Tocqueville à Rawls, tout à fait passionnant, Savidan est insuffisamment systématique, au point que la cohérence analytique de l'ensemble est négligée au profit de digressions parfois peu éclairantes. L'exemple le plus frappant est probablement cette notion d'égalités des chances « soutenable », qui n'est jamais précisément définie. Pourquoi « soutenable » ? Probablement parce que, tout comme John Rawls, Patrick Savidan récuse la perspective d'une redistribution de la totalité de la richesse produite, qui impliquerait des taux moyens d'imposition prohibitifs décourageant toute initiative individuelle. Une égalité des chances soutenable impose certes des transferts verticaux (des riches vers les pauvres) d'une ampleur inédite, mais laisse subsister des inégalités substantielles lorsqu'elles sont au plus grand bénéfice des moins avantagés. « Soutenable » aussi, sans doute, au

sens où ces inégalités justes ne peuvent en aucun cas déboucher sur la constitution de patrimoines autorisant, à terme, une concentration de richesse dans les mains de quelques-uns. L'égalité des chances conçue par Savidan requiert donc une « dissémination sociale » de cette richesse sur la longue durée. La question de savoir comment une telle répartition peut être réalisée demeure ouverte, comme plusieurs questions connexes.

Il faut reconnaître que Patrick Savidan, en repensant l'égalité des chances, parvient sans difficulté à montrer la pertinence et l'actualité de cet idéal. On aura cependant compris qu'il laisse à d'autres le soin de déterminer la façon optimale de s'en approcher. De ce point de vue, son ouvrage doit être vu comme une utile contribution aux réflexions contemporaines sur la société juste, pas comme une « boîte à outils ».

Pour autant que l'on admette que la philosophie politique peut nous aider à orienter l'action publique, ce n'est déjà pas si mal. À l'heure où certains souhaitent liquider l'héritage de Mai 68, il est en effet salutaire de remettre un peu d'imagination au pouvoir... ■